Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122521-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 2 décembre 2025
Date de publication : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Jérôme FALQUERO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Richard DUMONT à Claude LE QUELLENEC
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Marie-Pierre LE CHEVILLER

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

QUARTIER DU LENN SEC'H – PHASE D – REALISATION DE VINGT-DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MORBIHAN HABITAT

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122521-DE

QUARTIER DU LENN SEC'H – PHASE D – REALISATION DE VINGT-DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MORBIHAN HABITAT

La Commune est propriétaire de deux parcelles de terrain dans le quartier du Lenn Sec'h sur laquelle une opération de construction portant sur un programme de 22 logements sur la phase D est programmée par Morbihan Habitat.

Les parcelles sont cadastrées en section YM numéros 821 et 838, classée en zone destinée à l'habitat et aux services et activités économiques compatibles avec l'habitat (secteur 1AUb) au plan local d'urbanisme en vigueur.

Il est proposé au conseil municipal de vendre ces parcelles d'une contenance cadastrale de 3 166 m².

Par délibération en date du 15 octobre dernier, le conseil communautaire de Lorient Agglomération a fixé les plafonds de charge foncière pour la vente de terrain appartenant aux aménageurs au bénéfice des bailleurs sociaux en vue de la réalisation de logements sociaux.

Ainsi, les prix de cession des terrains sont établis sur la base de la règle suivante : 90 € HT par m² de surface de plancher pour les logements collectifs et intermédiaires.

La surface de plancher créée, indiquée dans le permis de construire, délivré le 10 février 2025, est de 1 304,18 m², soit un prix de cession fixé à 117 376,20 € HT.

France Domaine a été saisie le 31 octobre 2024, sans retour du rapport d'évaluation.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver la cession des terrains décrits ci-dessus à Morbihan Habitat,
- de désigner l'office notarial de Caudan, situé 2 rue de Kergoff à Caudan, en vue d'authentifier la cession,
- de préciser que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

La présente délibération annule et remplace la délibération adoptée par le conseil municipal lors de sa séance en date du 16 septembre 2025.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice VELY